



Jean-Marie Colin

*Inspecteur de la Création, des Enseignements Artistiques et de l'Action Culturelle
Ministère de la Culture et de la Communication
(Direction Générale de la Création Artistique)*

Aurélien Djakouane

*Sociologue
Chercheur associé au Centre d'Études Politiques de l'Europe Latine
(CNRS- Université Montpellier 1)
Coordinateur de l'OPPIC-Observatoire de la Culture*

ETUDE SUR LES DISPOSITIFS DEPARTEMENTAUX D'EDUCATION ET DE SOUTIEN AUX ARTS VIVANTS ET AUX ARTS PLASTIQUES

ANNEXES

Volume 1 : Documents techniques

Bordeaux et Anduze,

Mars 2015

SOMMAIRE

Annexe 1 :	3
<i>Lettre de mission adressée à Jean-Marie Colin</i>	3
Annexe 2 :	5
<i>Courrier co-signé par Madame Aurélie Filipetti, Ministre de la Culture et de la Communication et Monsieur Claudy Lebreton, Président de l'Assemblée des Départements de France</i>	5
Annexe 3 :	6
<i>Liste des membres du Comité de Pilotage</i>	6
Annexe 4 :	7
<i>Questionnaire</i>	7
Annexe 5 :	31
<i>Note d'accompagnement du questionnaire</i>	31
Annexe 6 :	33
<i>Carte des départements rencontrés et/ou ayant répondu au questionnaire</i>	33
Annexe 7 :	34
<i>Liste des départements s'étant dotés d'un schéma départemental des enseignements artistiques</i>	34
Annexe 8 :	37
<i>Protocole proposé pour les rencontres de terrain</i>	37

Annexe 1 :

Lettre de mission adressée à Jean-Marie Colin



12 JUIN 2013



Direction générale
de la création
artistique

Le Directeur général de la création
artistique

à

Monsieur Jean-Marie COLIN
18, rue de la Bouquière
33 000 BORDEAUX

Monsieur,

Vous êtes placé en instance d'affectation depuis le 1^{er} septembre 2012. Dans l'attente que vos démarches aboutissent pour trouver une nouvelle affectation d'ici votre départ à la retraite, votre actuelle situation administrative me permet de vous confier une mission de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2012.

Affecté sous le nom de
Daniel VÉRON
Rector

Références
DOCA/DDP/DP2

62, rue de la Bouquière
75006 Paris France

Téléphone 01 43 15 88 52
Téléfax 01 43 15 88 00
daniel.veron@culture.gouv.fr

L'article 101 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que le conseil général adopte un schéma de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Ce schéma, élaboré en concertation avec les communes concernées, a pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement.

Au moment où un nouvel acte de la décentralisation est une priorité gouvernementale et où, par ailleurs, le ministère de la culture et de la communication souhaite généraliser l'éducation artistique et culturelle et mieux y associer les collectivités territoriales, la réalisation d'un état des lieux permettant de mieux connaître les contenus de ces schémas départementaux, la réalité de leur mise en œuvre, leurs évolutions et leur inscription dans le projet d'éducation artistique serait particulièrement utile.

La mission que je vous confie vise à donner des éléments de nature à éclairer les départements pour l'élaboration et le développement de leur politique concernant l'enseignement, l'éducation et les pratiques artistiques.

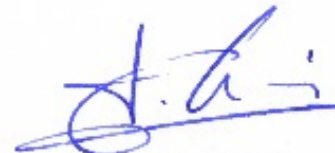
Elle consiste, au-delà des recensements des schémas déjà votés, de ceux déjà renouvelés ou de ceux en cours de réécriture, à une analyse qualitative des évolutions en cours ou prévisibles notamment en ce qui concerne la prise en compte de l'éducation artistique et culturelle, des dispositifs mis en place avec l'éducation nationale et des actions visant au développement des pratiques des amateurs (en particulier celle de la jeunesse).

Pour accomplir cette mission, vous relèverez de l'autorité hiérarchique de Monsieur Alain BRUNSVICK, chef du département des publics et de la diffusion. C'est ce dernier qui sera amené à signer vos éventuelles demandes de congés durant cette période ainsi que vos ordres de mission.

Pour réaliser cette étude vous disposez d'une enveloppe de frais de mission de 4000€ pour financer vos frais de transports et d'hébergement, conformément à la réglementation en vigueur en matière de prise en charge des frais occasionnés par les déplacements occasionnels des agents de l'Etat. Le montant de cette enveloppe sera réexaminé au regard de vos déplacements au milieu de votre mission.

Je vous demande de rendre compte régulièrement à Monsieur BRUNSVICK de l'avancée de vos travaux d'ici à la remise de votre rapport à la fin du mois de décembre. Dans ce contexte, je vous remercie de nous communiquer d'ici la fin du mois de juillet le cahier des charges de cette étude précisé en lien avec les associations concernées, un rapport d'étape de mi-parcours et votre rapport final dans un délai d'un mois à compter de la fin de la mission.

Je me réjouis que vos compétences d'expertise et d'observation puissent être une nouvelle fois mobilisées au service de l'administration et d'une orientation politique prioritaire.



Michel ORIER

Copie : Madame Vanessa PIQUET, département recrutement, mobilité et formation
Monsieur Pierre PODEBORNÉ, bureau de la filière administrative et des agents non titulaires

Annexe 2 :

Courrier co-signé par Madame Aurélie Filipetti, Ministre de la Culture et de la Communication et Monsieur Claudy Lebreton, Président de l'Assemblée des Départements de France



Aux présidents et présidentes des conseils généraux

Paris, le - 3 OCT. 2013

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux départements l'élaboration de schémas de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

Élaborés en partenariat avec d'autres collectivités territoriales, les organismes culturels et les partenaires locaux du mouvement associatif, ces schémas ont parfois complété des schémas préexistants ou ont été associés à d'autres visant plus largement à soutenir et à développer l'enseignement, l'éducation artistique et culturelle, ou encore les pratiques artistiques des amateurs ou des professionnels. Ils se sont parfois étendus à d'autres disciplines comme les arts plastiques.

Au seuil d'un nouvel acte de la décentralisation et à la faveur de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle inscrite dans la loi de refondation de l'école de la République, le Ministère de la Culture et de la Communication et l'Assemblée des Départements de France, en partenariat avec la Fédération nationale "Arts Vivants et Départements" et le collectif d'associations et de fédérations "CANOPEEA", ont souhaité faire un bilan de ces politiques et préfigurer leurs évolutions.

La mission d'enquête, d'évaluation et de propositions que nous diligentons donnera lieu à un séminaire de travail dont nous vous communiquerons très rapidement la date ; elle sera conclue par une publication commune.

Nous vous remercions de porter la plus grande attention à cette mission d'étude qui s'inscrit dans notre grande ambition commune de développement de l'éducation et des enseignements artistiques et culturels.

Nous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de nos sentiments les plus cordiaux.

A handwritten signature in blue ink, belonging to Aurélie Filipetti.

Aurélie FILIPPETTI
Ministre de la Culture et
de la Communication

A handwritten signature in blue ink, belonging to Claudy Lebreton.

Claudy LEBRETON
Président de l'Assemblée des
Départements de France

Annexe 3 :

Liste des membres du Comité de Pilotage

- Catherine Bertin, Directeur délégué à la culture, au sport, la jeunesse et l'éducation (Assemblée des Départements de France)
- Hervé Biseuil, Vice-Président de la Fédération Nationale Arts Vivants et Départements
- Roland Bouchon, Arts Vivants et Départements
- Anne Fayard, Assistante de Catherine Bertin (Assemblée des Départements de France)
- Vincent Lalanne, Chef de projet du CANOPEEA
- Ludovic Laurent-Testoris, Membre du Comité de Pilotage du CANOPEEA (Confédération Musicale de France)
- Jean-Pierre Seyvos, Chef de projet du CANOPEEA
- Daniel Véron, Chef du Bureau de l'Éducation Artistique et des Pratiques des Amateurs, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Générale de la Création Artistique

Annexe 4 :

Questionnaire

ÉTUDE SUR LES DISPOSITIFS DÉPARTEMENTAUX D'ÉDUCATION ET DE SOUTIEN AUX ARTS VIVANTS ET AUX ARTS PLASTIQUES



Depuis la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les départements ont eu à élaborer des schémas de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre.

Ces dispositifs ont parfois complété des schémas antérieurs, ou ont été associés à des dispositifs visant plus largement à soutenir et à développer, en partenariat avec d'autres collectivités territoriales, et des organismes culturels, des politiques de soutien à l'enseignement, à l'éducation artistique et culturelle, et aux pratiques artistiques des amateurs ou des professionnels. De nombreux départements ont étendu ces dispositifs à l'ensemble des disciplines du spectacle vivant, et parfois aux arts plastiques.

Le Ministère de la Culture et de la Communication, en partenariat avec l'Assemblée des Départements de France, la Fédération "Arts Vivants et Départements" et l'Association "CANOPEEA", ont souhaité faire un bilan de ces politiques et envisager leur évolution à la faveur de la généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle et du futur nouvel acte de décentralisation.

Une mission est confiée à Jean-Marie Colin, Inspecteur de la Création, des Enseignements Artistiques et de l'Action Culturelle au Ministère de la Culture et de la Communication (DGCA — Direction Générale de la Création Artistique), pour mener à bien cette étude qui consiste, au delà des recensements des schémas déjà votés, de ceux renouvelés ou de ceux en cours de réécriture, à une analyse qualitative des évolutions en cours ou prévisibles.

Le présent questionnaire a pour objet de faire un premier bilan de ces politiques. Ce bilan sera ensuite approfondi en fonction des réponses apportées. Pour ce faire, nous reviendrons vers un certain nombre d'entre vous.

Ce questionnaire s'adresse aux responsables des politiques concernées dans chacune des collectivités.

Nous vous remercions de répondre sincèrement et de la manière la plus précise possible à l'ensemble des questions de ce document.

Pour toute question, vous pourrez contacter Jean-Marie Colin (06 07 52 42 11) par courriel à l'adresse suivante : jean-marie.colin@culture.gouv.fr

Identification de la collectivité :

Département :

N° Département :

Contact :

Nom / Prénom :

Fonction :

Adresse :

.....

.....

Téléphone : / / / /

Courriel :@.....

1. Budget de la collectivité :

Budgets	Année 2008	Année 2010	Année 2012
Total Conseil Général :			
Total Culture :			
Total Arts vivants :			
dont Pratique en amateur et travail avec les publics :			
dont Enseignement spécialisé :			
dont Éducation artistique :			
dont Création & diffusion :			
dont Autres (Précisez :) :			
Total Arts plastiques :			

2. Établissements ressources :

a) Lieux de diffusion / création, et de soutien aux **Pratiques artistiques** :

a. Nombre de lieux :

b. Montant total des financements CG :

c. Critères de subventionnement :

	Indispensable	Très important	Peu important	Non retenu
Partenariats avec les autres équipements culturels du territoire :	☐	☐	☐	☐
Partenariats avec d'autres opérateurs socio-économiques du territoire :	☐	☐	☐	☐
Prise en compte des spécificités socio-économiques du territoire :	☐	☐	☐	☐
Souci d'aménagement du territoire :	☐	☐	☐	☐
Médiation & sensibilisation, partenariat avec les acteurs socio-éducatifs :	☐	☐	☐	☐
Soutien à la création :	☐	☐	☐	☐
Pérennisation d'emploi :	☐	☐	☐	☐
Diffusion (précisez éventuellement les critères) :	☐	☐	☐	☐
Autres :	☐	☐	☐	☐

Si **AUTRES**, précisez :

.....

b) **Festivals et grands événements** :

a. Nombre :

b. Montant total des financements CG :

c. Critères de subventionnement :

	Indispensable	Très important	Peu important	Non retenu
Partenariats avec les autres équipements culturels du territoire :	☐	☐	☐	☐
Partenariats avec d'autres opérateurs socio-économiques du territoire :	☐	☐	☐	☐
Prise en compte des spécificités socio-économiques du territoire :	☐	☐	☐	☐
Souci d'aménagement du territoire :	☐	☐	☐	☐
Médiation & sensibilisation, partenariat avec les acteurs socio-éducatifs :	☐	☐	☐	☐
Soutien à la création :	☐	☐	☐	☐
Pérennisation d'emploi :	☐	☐	☐	☐
Diffusion (précisez éventuellement les critères) :	☐	☐	☐	☐
Autres :	☐	☐	☐	☐

Si **Autres**, précisez :

.....

c) Compagnies professionnelles **Musique** :

a. Nombre de compagnies :

b. Montant total des financements CG :

c. Critères de subventionnement :

	Indispensable	Très important	Peu important	Non retenu
Partenariats avec les autres équipements culturels du territoire :	☐	☐	☐	☐
Partenariats avec d'autres opérateurs socio-économiques du territoire :	☐	☐	☐	☐
Prise en compte des spécificités socio-économiques du territoire :	☐	☐	☐	☐
Souci d'aménagement du territoire :	☐	☐	☐	☐
Médiation & sensibilisation, partenariat avec les acteurs socio-éducatifs :	☐	☐	☐	☐
Soutien à la création :	☐	☐	☐	☐
Pérennisation d'emploi :	☐	☐	☐	☐
Diffusion (précisez éventuellement les critères) :	☐	☐	☐	☐
Autres :	☐	☐	☐	☐

Si **AUTRES**, précisez :

.....

d) Compagnies professionnelles **Danse** :

a. Nombre de compagnies :

b. Montant total des financements CG :

c. Critères de subventionnement :

	Indispensable	Très important	Peu important	Non retenu
Partenariats avec les autres équipements culturels du territoire :	☐	☐	☐	☐
Partenariats avec d'autres opérateurs socio-économiques du territoire :	☐	☐	☐	☐
Prise en compte des spécificités socio-économiques du territoire :	☐	☐	☐	☐
Souci d'aménagement du territoire :	☐	☐	☐	☐
Médiation & sensibilisation, partenariat avec les acteurs socio-éducatifs :	☐	☐	☐	☐
Soutien à la création :	☐	☐	☐	☐
Pérennisation d'emploi :	☐	☐	☐	☐
Diffusion (précisez éventuellement les critères) :	☐	☐	☐	☐
Autres :	☐	☐	☐	☐

Si **AUTRES**, précisez :

.....

e) Compagnies professionnelles **Théâtre** :

a. Nombre de compagnies :

b. Montant total des financements CG :

c. Critères de subventionnement :

	Indispensable	Très important	Peu important	Non retenu
Partenariats avec les autres équipements culturels du territoire :	☐	☐	☐	☐
Partenariats avec d'autres opérateurs socio-économiques du territoire :	☐	☐	☐	☐
Prise en compte des spécificités socio-économiques du territoire :	☐	☐	☐	☐
Souci d'aménagement du territoire :	☐	☐	☐	☐
Médiation & sensibilisation, partenariat avec les acteurs socio-éducatifs :	☐	☐	☐	☐
Soutien à la création :	☐	☐	☐	☐
Pérennisation d'emploi :	☐	☐	☐	☐
Diffusion (précisez éventuellement les critères) :	☐	☐	☐	☐
Autres :	☐	☐	☐	☐

Si **AUTRES**, précisez :

.....

f) Compagnies professionnelles **Arts de la marionnette** :

a. Nombre de compagnies :

b. Montant total des financements CG :

c. Critères de subventionnement :

	Indispensable	Très important	Peu important	Non retenu
Partenariats avec les autres équipements culturels du territoire :	☐	☐	☐	☐
Partenariats avec d'autres opérateurs socio-économiques du territoire :	☐	☐	☐	☐
Prise en compte des spécificités socio-économiques du territoire :	☐	☐	☐	☐
Souci d'aménagement du territoire :	☐	☐	☐	☐
Médiation & sensibilisation, partenariat avec les acteurs socio-éducatifs :	☐	☐	☐	☐
Soutien à la création :	☐	☐	☐	☐
Pérennisation d'emploi :	☐	☐	☐	☐
Diffusion (précisez éventuellement les critères) :	☐	☐	☐	☐
Autres :	☐	☐	☐	☐

Si **AUTRES**, précisez :

.....

g) Compagnies professionnelles **Arts du cirque** :

a. Nombre de compagnies :

b. Montant total des financements CG :

c. Critères de subventionnement :

	Indispensable	Très important	Peu important	Non retenu
Partenariats avec les autres équipements culturels du territoire :	☐	☐	☐	☐
Partenariats avec d'autres opérateurs socio-économiques du territoire :	☐	☐	☐	☐
Prise en compte des spécificités socio-économiques du territoire :	☐	☐	☐	☐
Souci d'aménagement du territoire :	☐	☐	☐	☐
Médiation & sensibilisation, partenariat avec les acteurs socio-éducatifs :	☐	☐	☐	☐
Soutien à la création :	☐	☐	☐	☐
Pérennisation d'emploi :	☐	☐	☐	☐
Diffusion (précisez éventuellement les critères) :	☐	☐	☐	☐
Autres :	☐	☐	☐	☐

Si **AUTRES**, précisez :

.....

h) Autres structures professionnelles (dont **Arts plastiques**) :

a. Nombre de structures :

b. Montant total des financements CG :

c. Critères de subventionnement :

	Indispensable	Très important	Peu important	Non retenu
Partenariats avec les autres équipements culturels du territoire :	☐	☐	☐	☐
Partenariats avec d'autres opérateurs socio-économiques du territoire :	☐	☐	☐	☐
Prise en compte des spécificités socio-économiques du territoire :	☐	☐	☐	☐
Souci d'aménagement du territoire :	☐	☐	☐	☐
Médiation & sensibilisation, partenariat avec les acteurs socio-éducatifs :	☐	☐	☐	☐
Soutien à la création :	☐	☐	☐	☐
Pérennisation d'emploi :	☐	☐	☐	☐
Diffusion (précisez éventuellement les critères) :	☐	☐	☐	☐
Autres :	☐	☐	☐	☐

Si **AUTRES**, précisez :

.....

i) Votre département est-il équipé d'un des **organismes** suivants :

Association départementale (type ADDM, ADIAM, etc.) :

Oui ☐ Non ☐

Mission départementale :

Oui ☐ Non ☐

Office départemental :

Oui ☐ Non ☐

Autres, précisez :

Si OUI, précisez les champs abordés par cet organisme :

Musique ☐

Danse ☐

Arts plastiques ☐

Théâtre ☐

Arts de la marionnette ☐

Arts du cirque ☐

Autres, précisez :

Cet organisme a-t-il en charge la mise en œuvre d'un schéma ou d'un plan d'action territorial relatif aux pratiques et enseignements artistiques ?

Oui ☐

Non, car nous n'avons pas de schéma ☐

Non, car c'est le CG qui met en œuvre directement ce schéma ☐

Cet organisme est-il missionné par le CG sur les champs suivants ?

Développement de la Diffusion / Création ☐

Éducation artistique dont milieu scolaire ☐

Développement de la Pratique en amateur ☐

Ingénierie culturelle ☐

j) Structures d'**Enseignement spécialisé** :

Type de structure	Nombre	Nombre de structures œuvrant dans les champs disciplinaires suivants :					Emplois (équivalents TP)	
		Musique	Danse	Théâtre	Arts du cirque	Arts plastiques	Nombre total	Dont enseignants
Publiques								
Associatives								
Privées								

Commentaires éventuels :

Structures publiques :

Type de structure	Nombre	Nombre de structures œuvrant dans les champs disciplinaires suivants :					Emplois (équivalents TP)	
		Musique	Danse	Théâtre	Arts du cirque	Arts plastiques	Nombre total	Dont enseignants
CRR								
CRD								
CRIC								
CRC								
Territoriales non classées								

Commentaires éventuels :

3. Avez-vous mis en place des dispositifs d'Éducation artistique et culturelle ?

OUI ☐

NON ☐

Si **OUI**, dans quelles disciplines ?

Musique ☐

Danse ☐

Arts plastiques ☐

Théâtre ☐

Arts de la marionnette ☐

Arts du cirque ☐

Autres, précisez :

Description sommaire :

a) Nombre de dispositifs :

b) Ce(s) dispositif(s) existai(en)t-il(s) avant la mise en place des schémas départementaux (loi du 13 août 2004) ?

OUI ☐

NON ☐

Si **OUI**, depuis le :

c) **Budget** :

Budget total EAC
(service Culture) :

Part des autres
services du CG :

Budget Éducation
Populaire :

d) **Publics concernés** :

	Exclusivement	Majoritairement	Exceptionnellement	Pas du tout
Enseignement primaire	☐	☐	☐	☐
Collèges	☐	☐	☐	☐
Lycées	☐	☐	☐	☐
Enseignement supérieur	☐	☐	☐	☐
Adultes (ex : Université 3 ^{ème} âge)	☐	☐	☐	☐

e) Qui est, d'une manière générale, à l'**initiative des projets** ?

	Exclusivement	Majoritairement	Exceptionnellement	Pas du tout
État (DRAC)	☐	☐	☐	☐
Région	☐	☐	☐	☐
Département	☐	☐	☐	☐
Communes et intercommunalités	☐	☐	☐	☐
Lieux de diffusion / Création	☐	☐	☐	☐
Équipes artistiques	☐	☐	☐	☐
Lieux ressources (ex : Agences Régionales, AR, AD, etc...)	☐	☐	☐	☐
Structures d'Éducation populaire	☐	☐	☐	☐
Établissements scolaires	☐	☐	☐	☐
Autres opérateurs associatifs	☐	☐	☐	☐
Autres	☐	☐	☐	☐

Si **AUTRES**, précisez :

f) Pour la mise en œuvre de ces dispositifs, vous appuyez-vous sur des **partenariats** ? Avec quels partenaires ?

	Exclusivement	Majoritairement	Exceptionnellement	Pas du tout
État (MCC : DRAC)	☐	☐	☐	☐

État (MEN : Rectorat, DSDEN, CRDP, CDDP, ...)	☐	☐	☐	☐
Région	☐	☐	☐	☐
Département	☐	☐	☐	☐
Communes et intercommunalités	☐	☐	☐	☐
Lieux de diffusion / Création	☐	☐	☐	☐
Équipes artistiques	☐	☐	☐	☐
Lieux ressources (ex : Agences Régionales, AR, AD, etc...)	☐	☐	☐	☐
Structures d'Éducation populaire	☐	☐	☐	☐
Autres opérateurs associatifs	☐	☐	☐	☐
Autres	☐	☐	☐	☐

Si AUTRES, précisez :

.....

.....

g) Existe-t-il une **Convention multi-partenaire** pour l'Éducation Artistique et Culturelle signée avec les partenaires suivants :

- ☐ Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)
- ☐ Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
- ☐ Délégation Académique à l'éducation Artistique et Culturelle (DAAC) ou Rectorat
- ☐ Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP) ou CRDP
- ☐ Aucun

h) Les compagnies, lieux de diffusion et les événements culturels que vous soutenez participent-ils à l'EAC ?

- ☐ Toujours ☐ En général ☐ Rarement ☐ Jamais

i) Votre collectivité propose-t-elle des conventions d'objectifs avec les collectivités (communes et groupements de communes notamment) pour le développement de l'EAC ?

	Exclusivement	Majoritairement	Exceptionnellement	Pas du tout
Groupements de communes rurales	☐	☐	☐	☐
Communes rurales isolées	☐	☐	☐	☐
Communes plus importantes ou Collectivités urbaines	☐	☐	☐	☐

j) Votre collectivité a-t-elle contractualisé le dispositif d'EAC ?

- Oui dans le cadre d'un Plan ☐ Oui dans le cadre d'un Schéma ☐ Oui dans le cadre d'une Convention ☐ Non ☐

k) Votre collectivité passe-t-elle des conventions d'objectifs avec des organismes spécifiques (tels que les Jeunesses Musicales de France) ?

OUI ☐

NON ☐

Si **OUI**, lesquels ?

.....

.....

.....

l) Comment s'effectue la **Mise en œuvre des projets** ?

	Exclusivement	Majoritairement	Exceptionnellement	Pas du tout
Appel à projets	☐	☐	☐	☐
Concertation - partenariats	☐	☐	☐	☐
Décision unilatérale	☐	☐	☐	☐
Délégation à un service associé au Département	☐	☐	☐	☐
Autres (précisez :)	☐	☐	☐	☐

m) Quels sont les **Secteurs artistiques** concernés par les dispositifs d'EAC ?

	OUI	NON
Théâtre de scène	☐	☐
Marionnettes	☐	☐
Arts de la rue	☐	☐
Arts du cirque	☐	☐
Musiques anciennes et baroques	☐	☐
Musique classique (à partir de 1750)	☐	☐
Musiques actuelles amplifiées (pop-rock, électro, hip-hop, etc...)	☐	☐
Jazz	☐	☐
Musiques contemporaines (après 1950)	☐	☐
Danse classique	☐	☐
Danse contemporaine	☐	☐
Danse jazz	☐	☐
Danses urbaines (hip-hop etc...)	☐	☐
Danses traditionnelles	☐	☐
Danses du monde (africaine, orientale, indienne, capoeira, etc...)	☐	☐
Autres danses	☐	☐
Arts plastiques	☐	☐

Si **AUTRES DANSES**, précisez :

.....

Si **ARTS PLASTIQUES**, précisez :

.....

n) Qui sont les **professionnels de la culture intervenants** dans les dispositifs ?

	Exclusivement	Majoritairement	Exceptionnellement	Pas du tout
Artistes / Compagnies professionnelles	☐	☐	☐	☐
Enseignants des conservatoires	☐	☐	☐	☐
Musiciens intervenants des conservatoires (titulaires du DUMI)	☐	☐	☐	☐
Animateurs de la collectivité	☐	☐	☐	☐
Artistes en résidence en conservatoires	☐	☐	☐	☐
Autres	☐	☐	☐	☐

Si AUTRES, précisez :

.....

Si intervention de compagnies et/ou d'artistes professionnels, sont-ils par ailleurs soutenus par :

	OUI	NON	Si OUI , nombre de compagnies ou d'artistes :
La DRAC	☐	☐	
La Région	☐	☐	
Le Département	☐	☐	

o) **Tarifs au public** — L'accès aux dispositifs est-il gratuit pour le public touché ?

☐ Toujours ☐ En général ☐ Rarement ☐ Jamais

p) Votre collectivité apportera-t-elle un accompagnement dans la **Réforme des rythmes scolaires** ?

OUI ☐ NON ☐

Si OUI, comment ?

.....

.....

.....

Participera-t-elle à la rédaction d'un Vade Mecum ?

OUI ☐ NON ☐ Pas à l'ordre du jour à ce stade ☐

q) Y a-t-il un (ou des) service(s) du CG, autre(s) que celui de la Culture, qui travaille(nt) et finance(nt) des actions artistiques – Exemples : liens avec le service Éducation (collèges) ; les services communication (sur les grands événements) ; autres... ?

Service :	Exclusivement	Majoritairement	Exceptionnellement	Pas du tout
Service Éducation :	☐	☐	☐	☐
Service Jeunesse :	☐	☐	☐	☐
Service Communication :	☐	☐	☐	☐
Service Tourisme :	☐	☐	☐	☐
Médiathèque départementale :	☐	☐	☐	☐

(Suite)	Exclusivement	Majoritairement	Exceptionnellement	Pas du tout
Autres (précisez) :				
.....	☐	☐	☐	☐
.....	☐	☐	☐	☐
.....	☐	☐	☐	☐

4. Dispositifs d'Accompagnement des structures d'enseignement artistique :

a) Votre collectivité a-t-elle élaboré des dispositifs d'accompagnement des structures d'enseignement artistique spécialisé ?

OUI ☐

NON ☐

b) Ce(s) dispositif(s) existai(en)t-il(s) avant la mise en place des schémas départementaux (loi du 13 août 2004) ?

OUI ☐

NON ☐

Si OUI, depuis le :

c) Existe-il un Schéma départemental de développement des enseignements artistiques ?

OUI ☐

NON ☐

Si OUI, depuis le :

d) Les aides sont attribuées :

☐ Car il y a une convention d'objectifs

☐ En dehors de tout critère

☐ Sur la base des orientations/préconisations issues d'un état des lieux à défaut de schéma

☐ Car les critères d'attribution sont respectés

Dans ce dernier cas, quels sont les critères d'attribution des aides ?

	Obligatoire	Très important	Peu important	Non pris en compte
Existence d'un projet d'établissement	☐	☐	☐	☐
Qualification des équipes enseignantes	☐	☐	☐	☐
Tutelle intercommunale	☐	☐	☐	☐
Respect de la législation du travail	☐	☐	☐	☐
Rayonnement au-delà du territoire de la collectivité de tutelle	☐	☐	☐	☐
Insertion dans un réseau actif d'établissements	☐	☐	☐	☐
Instances de concertation (conseil d'établissement, conseil pédagogique, etc...)	☐	☐	☐	☐
Mise en place de modalités d'évaluation guidées par la pédagogie	☐	☐	☐	☐
Respect du Schéma national d'orientation pédagogique du MCC	☐	☐	☐	☐
Mission en direction des pratiques des amateurs du territoire	☐	☐	☐	☐
Contribution à l'équilibre urbain / rural	☐	☐	☐	☐
Solidarité envers les petites communes	☐	☐	☐	☐

(suite)	Obligatoire	Très important	Peu important	Non pris en compte
---------	-------------	----------------	---------------	--------------------

Existence de passerelles entre lieux d'enseignement et lieux de pratique	☐	☐	☐	☐
Existence de passerelles entre lieux de diffusion et lieux d'enseignement	☐	☐	☐	☐
Inscription dans un projet d'EAC	☐	☐	☐	☐
Missions en direction de publics spécifiques (handicap, publics éloignés de la culture, ...)	☐	☐	☐	☐
Autres (précisez :)	☐	☐	☐	☐

e) Si votre collectivité a voté un schéma départemental, ou s'il a été réactualisé, celui-ci s'est-il élargi à :

	Totalement	De manière très significative	Assez peu	Pas du tout	Dans le cadre d'une réactualisation	Si réactualisation, précisez l'année
Aux pratiques des amateurs	☐	☐	☐	☐	☐	
À l'éducation artistique	☐	☐	☐	☐	☐	
À d'autres dispositifs	☐	☐	☐	☐	☐	

Si élargissement à d'autres dispositifs, précisez lesquels :
.....
.....

f) Le schéma a-t-il fait l'objet d'une **évaluation** précise ?

OUI ☐ NON ☐ **Si OUI**, à quelle date ?

Si OUI, par qui a-t-elle été réalisée ?

Cette évaluation a-t-elle été menée en **concertation** avec les acteurs de la mise en œuvre du schéma ?

OUI ☐ NON ☐

À la **suite de cette évaluation**, un nouveau schéma a-t-il été élaboré ?

OUI ☐ NON ☐

Si OUI, l'élaboration du nouveau schéma a-t-elle conduit à associer de **nouveaux partenaires** ?

Précisez :
.....
.....
.....

g) **Budget** :

Budget total du dispositif : Part éventuelle des autres services du CG : Budget des autres partenaires :

Si autres partenaires, précisez lesquels :
.....
.....

h) Quels sont les **Secteurs artistiques** concernés par les dispositifs d'accompagnement des structures d'enseignement artistique ?

	Exclusivement	Majoritairement	Exceptionnellement	Pas du tout
Théâtre de scène	☐	☐	☐	☐
Marionnettes	☐	☐	☐	☐
Arts de la rue	☐	☐	☐	☐
Arts du cirque	☐	☐	☐	☐
Musiques anciennes et baroques	☐	☐	☐	☐
Musique classique (à partir de 1750)	☐	☐	☐	☐
Musiques actuelles amplifiées (pop-rock, électro, hip-hop, etc...)	☐	☐	☐	☐
Jazz	☐	☐	☐	☐
Musiques contemporaines (après 1950)	☐	☐	☐	☐
Danse classique	☐	☐	☐	☐
Danse contemporaine	☐	☐	☐	☐
Danse jazz	☐	☐	☐	☐
Danses urbaines (hip-hop etc...)	☐	☐	☐	☐
Danses traditionnelles	☐	☐	☐	☐
Danses du monde (africaine, orientale, indienne, capoeira, etc...)	☐	☐	☐	☐
Autres danses	☐	☐	☐	☐
Arts plastiques	☐	☐	☐	☐

Si AUTRES DANSES, précisez :

Si ARTS PLASTIQUES, précisez :

i) Votre collectivité propose-t-elle des **conventions d'objectifs avec d'autres collectivités** (communes et groupements de communes notamment) pour le développement de l'enseignement artistique spécialisé ?

	Exclusivement	Majoritairement	Exceptionnellement	Pas du tout
Groupements de communes rurales	☐	☐	☐	☐
Communes rurales isolées	☐	☐	☐	☐
Communes plus importantes ou Collectivités urbaines	☐	☐	☐	☐

5. Dispositifs d'Accompagnement des pratiques artistiques en amateur :

a) Votre collectivité a-t-elle élaboré des dispositifs d'accompagnement des pratiques en amateur ?

OUI ☐

NON ☐

b) Ce(s) dispositif(s) existai(en)t-il(s) avant la mise en place des schémas départementaux (loi du 13 août 2004) ?

OUI ☐

NON ☐

Si OUI, depuis le :

c) Ces derniers sont ils à destination :

	Exclusivement	Majoritairement	Exceptionnellement	Pas du tout
des sociétés musicales	☐	☐	☐	☐
des chorales	☐	☐	☐	☐
des ateliers et dispositifs d'accompagnement des musiques actuelles	☐	☐	☐	☐
des ateliers chorégraphiques	☐	☐	☐	☐
des ateliers théâtre	☐	☐	☐	☐
Autres (précisez)	☐	☐	☐	☐

Si AUTRES, précisez :

d) Soutenez vous, pour le développement des pratiques en amateurs, les fédérations d'éducation populaire suivantes ?

	Exclusivement	Majoritairement	Exceptionnellement	Pas du tout	Avec convention d'objectif	Simple aide financière
Confédération Musicale de France	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Centres musicaux ruraux	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Batteries-fanfares (CFBF, UFF)	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Organismes liés au théâtre (ANRAT/FNCTA)	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Foyers Ruraux	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Ligue de l'enseignement	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Fédération des œuvres laïques	☐	☐	☐	☐	☐	☐
MJC (FFMJC, CMJCF)	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Fédération française de danse	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Autres	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Si AUTRES, précisez :

e) Budget :

Budget total du dispositif : Part éventuelle des autres services du CG : Budget des autres partenaires :

Si autres partenaires, précisez lesquels :

6. Dispositifs d'Accompagnement de la création et de la diffusion artistiques :

a) Avez-vous mis en place une politique de soutien et/ou d'accompagnement de la création et/ou de la diffusion artistiques ?

☐ OUI à la **Création**

☐ OUI à la **Diffusion**

☐ NON

b) **Si OUI**, Ce(s) dispositif(s) existai(en)t-il(s) avant la mise en place des schémas départementaux (loi du 13 août 2004) ?

OUI ☐

NON ☐

Si OUI, depuis le :

c) Quels sont les **Secteurs artistiques** concernés par les dispositifs d'accompagnement de la création et de la diffusion artistique ?

	Exclusivement	Majoritairement	Exceptionnellement	Pas du tout
Théâtre de scène	☐	☐	☐	☐
Marionnettes	☐	☐	☐	☐
Arts de la rue	☐	☐	☐	☐
Arts du cirque	☐	☐	☐	☐
Musiques anciennes et baroques	☐	☐	☐	☐
Musique classique (à partir de 1750)	☐	☐	☐	☐
Musiques actuelles amplifiées (pop-rock, électro, hip-hop, etc...)	☐	☐	☐	☐
Jazz	☐	☐	☐	☐
Musiques contemporaines (après 1950)	☐	☐	☐	☐
Danse classique	☐	☐	☐	☐
Danse contemporaine	☐	☐	☐	☐
Danse jazz	☐	☐	☐	☐
Danses urbaines (hip-hop etc...)	☐	☐	☐	☐
Danses traditionnelles	☐	☐	☐	☐
Danses du monde (africaine, orientale, indienne, capoeira, etc...)	☐	☐	☐	☐
Autres danses	☐	☐	☐	☐
Arts plastiques	☐	☐	☐	☐

Si AUTRES DANSES, précisez :

.....

.....

.....

Si ARTS PLASTIQUES, précisez :

.....

.....

d) Comment s'effectue la mise en œuvre de ces dispositifs ?

	Exclusivement	Majoritairement	Exceptionnellement	Pas du tout
Appel à projets	☐	☐	☐	☐
Concertation / partenariats	☐	☐	☐	☐
Simple dépôt de demande de subvention	☐	☐	☐	☐
Décision unilatérale	☐	☐	☐	☐
Délégation à un organisme associé au Département	☐	☐	☐	☐
Autres	☐	☐	☐	☐

Si **AUTRES**, précisez :

e) Ces dispositifs sont-ils mis en œuvre en partenariat avec d'autres collectivités territoriales ?

OUI ☐ NON ☐

Si **OUI**, avec :

	Exclusivement	Majoritairement	Exceptionnellement	Pas du tout
Région	☐	☐	☐	☐
Autre département	☐	☐	☐	☐
Groupements de communes rurales	☐	☐	☐	☐
Communes rurales isolées	☐	☐	☐	☐
Communes plus importantes ou Collectivités urbaines	☐	☐	☐	☐

f) Le soutien de la DRAC aux équipes, créateurs ou compagnies est-il un critère ?

Déterminant ☐ Important ☐ Peu important ☐ Non pris en compte ☐

g) D'une manière générale, qui est à l'initiative des projets ?

	Exclusivement	Majoritairement	Exceptionnellement	Pas du tout
État (DRAC)	☐	☐	☐	☐
Région	☐	☐	☐	☐
Département	☐	☐	☐	☐
Communes et intercommunalités	☐	☐	☐	☐
Lieux de diffusion / Création	☐	☐	☐	☐
Équipes artistiques	☐	☐	☐	☐
Lieux ressources (ex : Agences Régionales, AR, AD, etc...)	☐	☐	☐	☐
Structures d'Éducation populaire	☐	☐	☐	☐
Autres opérateurs associatifs	☐	☐	☐	☐
Autres	☐	☐	☐	☐

Si **AUTRES**, précisez :

h) **Budget :**

Budget total du
dispositif :

Part éventuelle
des autres
services du CG :

Budget des autres
partenaires :

Si **autres partenaires**, précisez lesquels :

.....

.....

7. Dispositifs de **Formation des acteurs de la culture** :

a) Avez-vous mis en place une politique de formation des acteurs de la culture ?

OUI ☐

NON ☐

Si **OUI**, description sommaire :

.....

.....

.....

b) Cette action s'inscrit-elle dans le cadre d'un dispositif spécifique ?

OUI ☐

NON ☐

Si **OUI**, précisez :

.....

.....

.....

c) Ce(s) dispositif(s) existai(en)t –il(s) avant la mise en place des schémas départementaux
(loi du 13 août 2004) ?

OUI ☐

NON ☐

Si **OUI**, depuis le :

d) Ces dispositifs concernent-ils en priorité ?

	Exclusivement	Majoritairement	Exceptionnellement	Pas du tout
des artistes professionnels	☐	☐	☐	☐
des personnels accompagnant des artistes amateurs	☐	☐	☐	☐
des artistes enseignants	☐	☐	☐	☐
des personnels de l'Éducation Nationale	☐	☐	☐	☐
des personnels de l'animation et du secteur Jeunesse	☐	☐	☐	☐
des personnels du secteur social et médico-social	☐	☐	☐	☐
des personnels administratifs de structures de création/diffusion	☐	☐	☐	☐
des personnels administratifs de structures d'enseignement artistique	☐	☐	☐	☐
Autres (Précisez :)	☐	☐	☐	☐

e) Les actions de formation sont **définies** :

	Exclusivement	Majoritairement	Exceptionnellement	Pas du tout
En fonction des objectifs des schémas ou plans mis en œuvre par la collectivité	☐	☐	☐	☐
En concertation avec les partenaires territoriaux (communes)	☐	☐	☐	☐
En concertation avec les structures ou les personnels des structures bénéficiaires	☐	☐	☐	☐
En fonction des orientations issues d'un diagnostic territorial ou d'un état des lieux	☐	☐	☐	☐
Par les seuls partenaires bénéficiaires	☐	☐	☐	☐

f) D'une manière générale, qui est l'opérateur des programmes de formation ?

.....

.....

.....

g) Les bénéficiaires des actions de formation doivent-ils répondre à des **critères** personnels ou d'environnement professionnel ?

	Obligatoire	Très important	Peu important	Non pris en compte
Existence d'un projet d'établissement	☐	☐	☐	☐
Pré-requis de qualifications	☐	☐	☐	☐
Tutelle intercommunale	☐	☐	☐	☐
Respect de la législation du travail	☐	☐	☐	☐
Pérennisation de l'emploi	☐	☐	☐	☐
Insertion dans un réseau actif d'établissements	☐	☐	☐	☐
Mission en direction des pratiques des amateurs du territoire	☐	☐	☐	☐
Contribution à l'équilibre urbain / rural	☐	☐	☐	☐
Solidarité envers les petites communes	☐	☐	☐	☐
Existence de passerelles entre lieux d'enseignement et lieux de pratique	☐	☐	☐	☐
Existence de passerelles entre lieux de diffusion et lieux d'enseignement	☐	☐	☐	☐

h) **Budget** :

Budget total du dispositif : Part éventuelle des autres services du CG : Budget des autres partenaires :

Si **autres partenaires**, précisez lesquels :

.....

.....

8. Développement de l'**inter-sectorialité** entre politique culturelle et autres politiques publiques :

- a) Le Conseil Général met-il en place des dispositifs et/ou des rencontres professionnelles favorisant l'inter-sectorialité entre sa politique culturelle et d'autres politiques publiques ?

OUI ☐

NON ☐

Si **OUI**, description sommaire :

.....

.....

- b) Ce(s) dispositif(s) et/ou rencontres professionnelles existai(en)t-il(s) avant la mise en place des schémas départementaux (loi du 13 août 2004) ?

OUI ☐

NON ☐

Si **OUI**, depuis le :

- c) Avec quelle(s) autre(s) politique(s) publique(s) ce(s) dispositif(s) et/ou rencontres professionnelles favorisent-ils la transversalité ?

	Exclusivement	Majoritairement	Exceptionnellement	Pas du tout
Politique d'éducation	☐	☐	☐	☐
Politique sociale	☐	☐	☐	☐
Politique jeunesse	☐	☐	☐	☐
Politique touristique	☐	☐	☐	☐
Politique économique	☐	☐	☐	☐
Autres	☐	☐	☐	☐

Si **AUTRES**, précisez :

.....

.....

9. Mission de **conseil, d'expertise et d'accompagnement en ingénierie** :

- a) Le CG exerce-t-il ou délègue-t-il une mission de conseil, d'expertise ou d'accompagnement en ingénierie culturelle ?

OUI ☐

NON ☐

Si **OUI**, description sommaire :

.....

.....

.....

- b) Ce dispositif existait-il avant la mise en place des schémas départementaux (loi du 13 août 2004) ?

OUI ☐

NON ☐

Si **OUI**, depuis le :

c) Comment s'effectue sa mise en œuvre ?

	Exclusivement	Majoritairement	Exceptionnellement	Pas du tout
Appel à projets	☐	☐	☐	☐
Concertation / partenariats	☐	☐	☐	☐
Simple dépôt de demande de subvention	☐	☐	☐	☐
Délégation à un organisme associé au Département	☐	☐	☐	☐
Autre	☐	☐	☐	☐

Si AUTRES, précisez :

.....

.....

d) Ce dispositif est-il mis en œuvre en partenariat avec d'autres collectivités territoriales ?

OUI ☐ NON ☐

Si OUI, avec :

	Exclusivement	Majoritairement	Exceptionnellement	Pas du tout
Région	☐	☐	☐	☐
Autre département	☐	☐	☐	☐
Groupements de communes rurales	☐	☐	☐	☐
Communes rurales isolées	☐	☐	☐	☐
Communes plus importantes ou Collectivités urbaines	☐	☐	☐	☐

e) Ce dispositif est-il mis en œuvre en partenariat avec des structures ressources ?

OUI ☐ NON ☐

Si OUI, avec :

	Exclusivement	Majoritairement	Exceptionnellement	Pas du tout
Association départementale (type ADDM, ADIAM, etc.)	☐	☐	☐	☐
Mission départementale	☐	☐	☐	☐
Office départemental	☐	☐	☐	☐
Agence de statut privé	☐	☐	☐	☐
Autre	☐	☐	☐	☐

Si AUTRES, précisez :

.....

.....

f) Budget :

Budget total du dispositif : Part éventuelle des autres services du CG : Budget des autres partenaires :

Si autres partenaires, précisez lesquels :

.....

10. Culture et lien social (publics des politiques obligatoires) :

- a) Le CG met-il en œuvre une politique d'accès aux arts vivants et/ou aux arts plastiques, pour les publics concernés par les politiques obligatoires ?

OUI ☐

NON ☐

Si **OUI**, description sommaire :

.....

- b) Ce(s) dispositif(s) existai(en)t-il(s) avant la mise en place des schémas départementaux (loi du 13 août 2004) ?

OUI ☐

NON ☐

Si **OUI**, depuis le :

- c) Quels sont les publics concernés par ces dispositifs ?

.....

- d) Ces dispositifs sont-ils mis en œuvre en partenariat avec d'autres collectivités territoriales ?

OUI ☐

NON ☐

Si **OUI**, avec :

	Exclusivement	Majoritairement	Exceptionnellement	Pas du tout
Région	☐	☐	☐	☐
Autre département	☐	☐	☐	☐
Groupements de communes rurales	☐	☐	☐	☐
Communes rurales isolées	☐	☐	☐	☐
Communes plus importantes ou Collectivités urbaines	☐	☐	☐	☐

- e) Ce dispositif est-il mis en œuvre en partenariat avec des structures ou personnes ressources ?

OUI ☐

NON ☐

Si **OUI**, avec :

	Exclusivement	Majoritairement	Exceptionnellement	Pas du tout
Association départementale (type ADDM, ADIAM, etc.)	☐	☐	☐	☐
Mission départementale	☐	☐	☐	☐
Office départemental	☐	☐	☐	☐
Structure d'enseignement artistique	☐	☐	☐	☐
Structures, lieux, établissements culturels du territoire	☐	☐	☐	☐
Artiste indépendant	☐	☐	☐	☐
Autres	☐	☐	☐	☐

Si **AUTRES**, précisez :

f) Ces dispositifs sont-ils mis en œuvre en partenariat avec des structures d'accueil des publics concernés ?

OUI ☐

NON ☐

Si OUI, précisez :

g) Votre collectivité a-t-elle contractualisé le dispositif ?

Oui dans le cadre d'un Plan
☐

Oui dans le cadre d'un
Schéma ☐

Oui dans le cadre d'une
Convention ☐

Non ☐

h) Budget :

Budget total du
dispositif :

Part éventuelle
des autres
services du CG :

Budget des autres
partenaires :

Si autres partenaires, précisez lesquels :

11. Actions en direction des publics en situation de Handicap :

a) Le CG met-il en œuvre une politique d'accès aux arts vivants et/ou aux arts plastiques, pour les publics en situation de handicap ?

OUI ☐

NON ☐

Si OUI, description sommaire :

.....

b) Ce(s) dispositif(s) existai(en)t-il(s) avant la mise en place des schémas départementaux (loi du 13 août 2004) ?

OUI ☐

NON ☐

Si OUI, depuis le :

c) Quels sont les publics concernés par ces dispositifs ?

.....

d) Ces dispositifs sont-ils mis en œuvre en partenariat avec d'autres collectivités territoriales ?

OUI ☐

NON ☐

Si OUI, avec :

	Exclusivement	Majoritairement	Exceptionnellement	Pas du tout
Région	☐	☐	☐	☐
Autre département	☐	☐	☐	☐
Groupements de communes rurales	☐	☐	☐	☐
Communes rurales isolées	☐	☐	☐	☐
Communes plus importantes ou Collectivités urbaines	☐	☐	☐	☐

e) Ce dispositif est-il mis en œuvre en partenariat avec des structures ou personnes ressources ?

OUI ☐

NON ☐

Si **OUI**, avec :

	Exclusivement	Majoritairement	Exceptionnellement	Pas du tout
Association départementale (type ADDM, ADIAM, etc.)	☐	☐	☐	☐
Mission départementale	☐	☐	☐	☐
Office départemental	☐	☐	☐	☐
Structure d'enseignement artistique	☐	☐	☐	☐
Artiste indépendant	☐	☐	☐	☐
Autres	☐	☐	☐	☐

Si **AUTRES**, précisez :
.....
.....

f) Ces dispositifs sont-ils mis en œuvre en partenariat avec des structures d'accueil des publics concernés ?

OUI ☐

NON ☐

Si **OUI**, précisez :
.....
.....

g) Votre collectivité a-t-elle contractualisé le dispositif ?

Oui dans le cadre d'un Plan
☐

Oui dans le cadre d'un
Schéma ☐

Oui dans le cadre d'une
Convention ☐

Non ☐

h) **Budget** :

Budget total du
dispositif :

Part éventuelle
des autres
services du CG :

Budget des autres
partenaires :

Si **autres partenaires**, précisez lesquels :
.....
.....
.....

12. Autres **dispositifs uniques ou expérimentaux** :

Merci de faire état d'autres dispositifs pouvant selon vous entrer dans le champ de cette étude :

[illegible]

12. **Évolutions envisagées :**

Si des évolutions des dispositifs décrits ci-dessus sont d'ores et déjà prévues, merci de les décrire succinctement :

[illegible]

Merci de retourner ce questionnaire avant le 4 novembre 2013

Par courriel à :

Anne.FAYARD@departements.fr

ou par courrier postal à :

Assemblée des Départements de France
À l'attention de Catherine Bertin
6 rue Duguay-Trouin
75006 – PARIS

Annexe 5 :

Note d'accompagnement du questionnaire

ÉTUDE SUR LES DISPOSITIFS DÉPARTEMENTAUX D'ÉDUCATION ET DE SOUTIEN AUX ARTS VIVANTS ET AUX ARTS PLASTIQUES



NOTE MÉTHODOLOGIQUE

PRÉAMBULE

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux départements l'élaboration de schémas de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

Élaborés en partenariat avec d'autres collectivités territoriales, les organismes culturels et les partenaires locaux du mouvement associatif, ces schémas ont parfois complété des schémas préexistants ou ont été associés à d'autres visant plus largement à soutenir et à développer l'enseignement, l'éducation artistique et culturelle, ou encore les pratiques artistiques des amateurs ou des professionnels. Ils se sont parfois étendus à d'autres disciplines comme les arts plastiques.

Au seuil d'un nouvel acte de la décentralisation et à la faveur de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle inscrite dans la loi de refondation de l'école de la République, le ministère de la Culture et de la Communication et l'Assemblée des Départements de France, en partenariat avec la Fédération nationale "Arts Vivants et Départements" et le collectif d'associations et de fédérations "CANOPEEA", ont souhaité faire un bilan de ces politiques et préfigurer leurs évolutions.

La mission confiée à Jean-Marie Colin, Inspecteur de la Création, des Enseignements Artistiques et de l'Action Culturelle au Ministère de la Culture et de la Communication (DGCA - Direction Générale de la Création Artistique), pour mener à bien cette étude, consiste, au-delà des recensements des schémas déjà votés, de ceux renouvelés ou de ceux en cours de réécriture, à mener une analyse qualitative des évolutions en cours ou prévisibles.

La méthode de travail « ouverte » proposée par le CANOPEEA permettra également d'associer à différentes étapes de l'étude les élus et services des Départements, ainsi que l'ensemble des acteurs concernés par la mise en œuvre de ces politiques sur les différents territoires.

Le partenariat avec "Arts Vivants et Départements" permet d'associer aux travaux de l'étude, Aurélien Djakouane, sociologue, chercheur (Université de Montpellier1 / CEPEL - CNRS), spécialiste des politiques et des pratiques culturelles.

La concrétisation du partenariat :

Le partenariat se concrétise par la mise en place d'un Comité de pilotage de l'étude.

Celui-ci est constitué des personnes suivantes :

- Pour le Ministère de la Culture et de la Communication : Daniel Véron, chef du Bureau de l'Éducation artistique et des Pratiques amateurs, représentant Alain Brunsvick, chef du Département des publics et de la diffusion de la direction générale de la création artistique.
- Pour l'Assemblée des Départements de France, Catherine Bertin, chef du service "Education, culture, jeunesse, sports, Europe et coopération décentralisée".
- Pour "Arts Vivants et Départements", Roland Bouchon, directeur de "Arts vivants en Haute Marne" et Hervé Biseuil, directeur de "Act Art en Seine et Marne".
- Pour le CANOPEEA (Collectif pour des Assises Nationales Ouvertes sur les Pratiques, l'Éducation et les Enseignements Artistiques), Vincent Lalanne et Jean-Pierre Seyvos, chefs de projet, ainsi que deux membres du comité de pilotage du CANOPEEA.

Ce Comité de pilotage sera associé à chaque étape du déroulement de l'étude et en effectuera la validation. Chaque membre du Comité de pilotage est en outre chargé de faire le lien avec l'instance qu'il y représente.

Il est convenu que Jean-Marie Colin assistera aussi souvent que possible aux travaux du comité de pilotage du CANOPÉEA.

Méthodologie :

Le Comité de pilotage de l'étude a d'ores et déjà validé la démarche qui sera constituée de cinq phases principales :

1. Élaboration d'un questionnaire qui doit permettre de recueillir des données sur l'ensemble des départements. Ce questionnaire a été adressé (septembre 2013) par l'ADF à tous les départements français (métropole et outre-mer). Imaginé initialement dans une version synthétique, il a finalement été validé dans une forme qui est certes plus complexe à remplir, mais porteuse de nombreuses données.
2. Organisation par le CANOPÉEA et les partenaires de l'étude d'une "Assemblée ouverte" réunissant élus et acteurs amateurs et professionnels concernés par les différents dispositifs recensés (décembre 2013 ou janvier 2014). Cette réunion doit permettre d'identifier des thématiques de travail et de nourrir la réflexion par le croisement des points de vue des différents acteurs concernés.
3. Organisation de quelques assemblées locales ouvertes, et/ou rencontres d'acteurs représentatifs des typologies de dispositifs identifiés à la suite des réponses au premier questionnaire (hiver 2013/2014, et printemps 2014).
4. Organisation d'une nouvelle "Assemblée ouverte" (avril ou mai 2014) afin de poser les bases prospectives des conclusions de l'étude.
5. Remise des conclusions de l'étude (juillet 2014 lors du festival d'Avignon).

L'apport spécifique du CANOPÉEA :

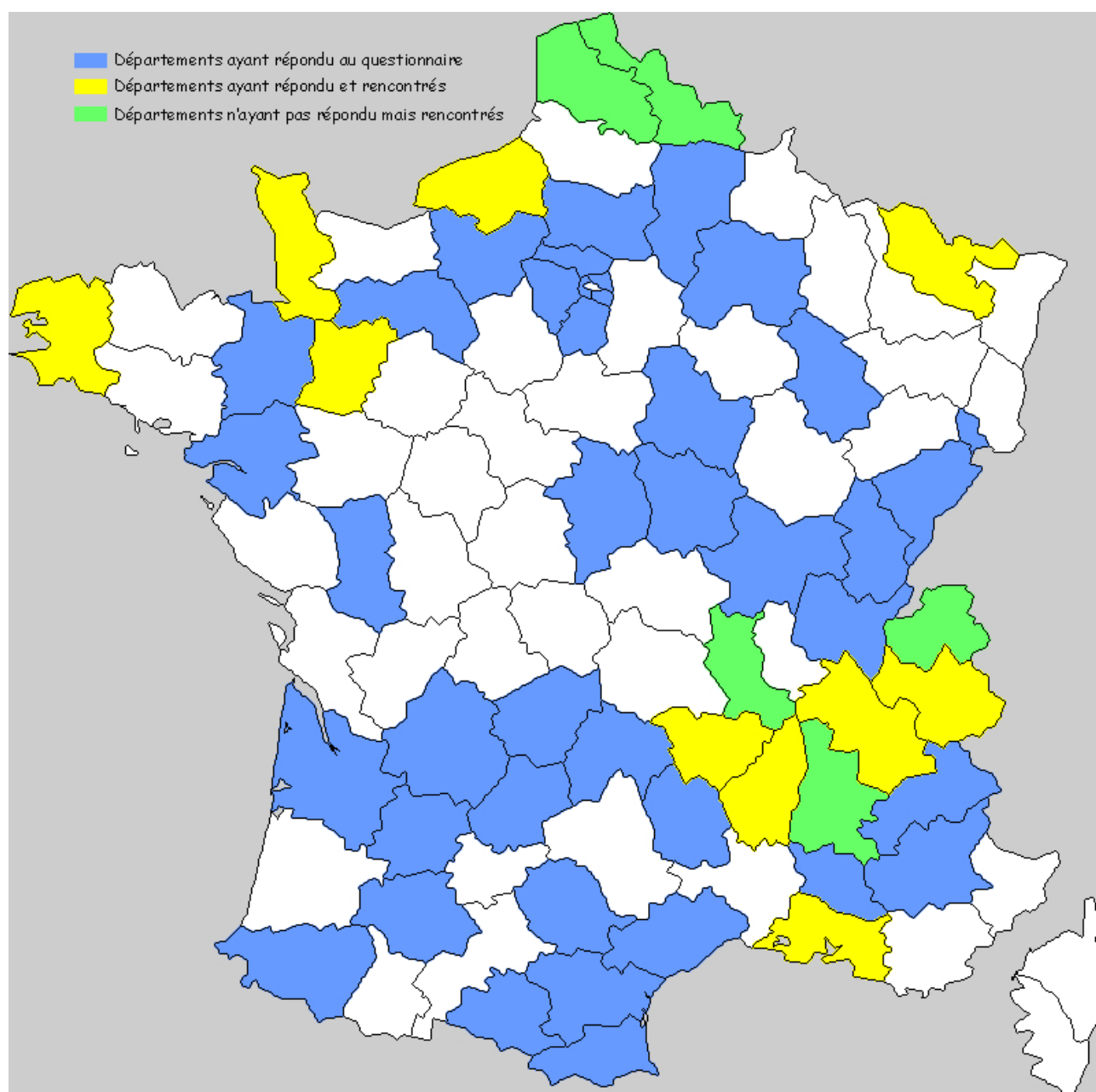
Outre la richesse de son réseau de membres fondateurs et d'adhérents, qui contribuera favorablement aux réflexions que générera cette étude, CANOPÉEA est aujourd'hui identifié comme particulièrement apte à animer des assemblées participatives et ouvertes. Dans la lignée des Assises de Brive (décembre 2011), de Paris (décembre 2012), et des diverses assises en régions, portant également les valeurs des Agendas 21 de la culture, CANOPÉEA est donc tout indiqué pour organiser aux principales étapes de la démarche de l'étude, en partenariat avec l'ADF, des « assemblées ouvertes ». Ces dernières doivent permettre aux participants d'exprimer leurs points de vue et de travailler ensemble sur le rôle attendu des départements dans les dispositifs d'Éducation Artistique et Culturelle, éventuellement étendus, et d'une manière plus générale de soutien au spectacle vivant et aux arts plastiques.

Jean-Marie Colin

Octobre 2013

Annexe 6 :

Carte des départements rencontrés et/ou ayant répondu au questionnaire



Aucune réponse n'est parvenue des départements d'Outre-Mer

Annexe 7 :

Liste des départements s'étant dotés d'un schéma départemental des enseignements artistiques

N°	NOM	SCHEMA	REPONSE AU QUESTIONNAIRE	N°	NOM	SCHEMA	REPONSE AU QUESTIONNAIRE
1	Ain	Oui	Oui	37	Indre-et-Loire	Oui	Non
2	Aisne	Oui	Oui	38	Isère	Oui	Oui
3	Allier	Oui	Non	39	Jura	Oui	Oui
4	Alpes-de-Haute-Provence	Oui	Oui	40	Landes	Oui	Non
5	Hautes-Alpes	Oui	Oui	41	Loir-et-Cher	Non	Non
6	Alpes-Maritimes	Oui	Non	42	Loire	Oui	Non
7	Ardèche	Oui	Oui	43	Haute-Loire	Oui	Oui
8	Ardennes	Non	Non	44	Loire-Atlantique	Oui	Oui
9	Ariège	Oui	Oui	45	Loiret	Oui	Non
10	Aube	Non	Non	46	Lot	Non	Oui
11	Aude	Oui	Oui	47	Lot-et-Garonne	Oui	Oui
12	Aveyron	Oui	Non	48	Lozère	Oui	Oui
13	Bouches-du-Rhône	Non	Oui	49	Maine-et-Loire	Oui	Non
14	Calvados	Oui	Non	50	Manche	Oui	Oui
15	Cantal	Oui	Oui	51	Marne	Oui	Oui
16	Charente	Oui	Non	52	Haute-Marne	Oui	Oui
17	Charente-Maritime	Oui	Non	53	Mayenne	Oui	Oui
18	Cher	Oui	Oui	54	Meurthe-et-Moselle	Oui	Non
19	Corrèze	Oui	Oui	55	Meuse	Non	Non
20	Corse-du-Sud	Non	Non	56	Morbihan	Oui	Non
2B	Haute-Corse	Non	Non	57	Moselle	Oui	Oui
21	Côte-d'Or	Oui	Non	58	Nièvre	Oui	Oui
22	Côtes-d'Armor	Oui	Non	59	Nord	Oui	Non
23	Creuse	Oui	Non	60	Oise	Oui	Oui
24	Dordogne	Oui	Oui	61	Orne	Oui	Oui
25	Doubs	Oui	Oui	62	Pas-de-Calais	Oui	Non
26	Drôme	Oui	Non	63	Puy-de-Dôme	Non	Non
27	Eure	Oui	Oui	64	Pyrénées-Atlantiques	Oui	Oui
28	Eure-et-Loir	Oui	Non	65	Hautes-Pyrénées	Non	Non
29	Finistère	Oui	Oui	66	Pyrénées-Orientales	Non	Oui
30	Gard	Oui	Non	67	Bas-Rhin	Oui	Oui
31	Haute-Garonne	Oui	Non	68	Haut-Rhin	Oui	Non
32	Gers	Non	Oui	69	Rhône	Oui	Non
33	Gironde	Oui	Oui	70	Haute-Saône	Oui	Non
34	Hérault	Oui	Oui	71	Saône-et-Loire	Oui	Oui
35	Ille-et-Vilaine	Oui	Oui	72	Sarthe	Oui	Non
36	Indre	Oui	Non	73	Savoie	Oui	Oui

N°	NOM	SCHEM A	REPO NS E AU QUESTIO NNAIRE
74	Haute-Savoie	Oui	Non
75	Paris	n.c.	Non
76	Seine-Maritime	Oui	Oui
77	Seine-et-Marne	Oui	Non
78	Yvelines	Non	Oui
79	Deux-Sèvres	Oui	Oui
80	Somme	Oui	Non
81	Tarn	Oui	Oui
82	Tarn-et-Garonne	Oui	Non
83	Var	Oui	Non
84	Vaucluse	Oui	Oui
85	Vendée	Oui	Non
86	Vienne	Oui	Non
87	Haute-Vienne	Oui	Non
88	Vosges	Oui	Oui
89	Yonne	Oui	Oui

N°	NOM	SCHEM A	REPO NS E AU QUESTIO NNAIRE
90	Territoire de Belfort	Oui	Oui
91	Essonne	Oui	Oui
92	Hauts-de-Seine	Oui	Oui
93	Seine-Saint-Denis	Oui	Oui
94	Val-de-Marne	Non	Oui
95	Val-d'Oise	Oui	Oui
971	Guadeloupe	Oui	Non
972	Martinique	Non	Non
973	Guyane	Non	Non
974	Réunion	Oui	Non

Annexe 8 :

Protocole proposé pour les rencontres de terrain

ÉTUDE SUR LES DISPOSITIFS DÉPARTEMENTAUX D'ÉDUCATION ET DE SOUTIEN AUX ARTS VIVANTS ET AUX ARTS PLASTIQUES



Rencontres avec les acteurs des territoires

Pour le choix des acteurs, l'idée est que les services des Conseils Généraux gardent la maîtrise de ce qu'ils ont envie de donner à voir, afin de valoriser les expérimentations.

Nous serons attentifs à la dimension intersectorielle, aux projets innovants portant sur l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) et les enseignements artistiques, dans le cadre ou non d'un schéma.

Le côté innovant, c'est :

- comment le Département a su s'affranchir ou faire évoluer le cadre du schéma,
- comment il a su trouver et cibler des destinataires nouveaux et/ou spécifiques,
- comment cela travaille en relation intersectorielle entre les services du CG.

Donc pour la sélection d'acteurs que nous souhaiterions rencontrer, il y a :

- les responsables schémas ou missions assimilées,
- les responsables projets/initiatives innovantes,
- les autres services impliqués (correspondants ou chargés de projets...),
- le cas échéant, des opérateurs partenaires (responsables d'associations, de fédérations, etc.).

Il faut de toute façon prévoir deux temps d'échange par département :

- Un temps restreint avec l'interlocuteur et ses proches collaborateurs pour avoir un petit aperçu historique de travail effectué sur le territoire,
- un temps élargi avec les autres services et/ou opérateurs et partenaires.

Les questions que nous envisageons de poser lors de ces entretiens :

- Qu'est-ce qui a présidé à la volonté de mettre en œuvre des dispositifs ?
- Qu'est-ce que la mise en œuvre de schémas et/ou de dispositifs a changé ?
- Les changements sont-ils conformes aux effets attendus ?
- Quelles ont été les facilités et les difficultés rencontrées :
 - Dans la définition d'objectifs ?
 - Dans l'élaboration des dispositifs ?
 - Dans la mise en œuvre des dispositifs ?
 - Dans l'adhésion des partenaires aux dispositifs ?

- Dans l'évaluation des dispositifs ?
- Dans la réorientation éventuelle des dispositifs ?
- Qualité des partenariats :
 - avec les acteurs professionnels et/ou bénévoles du territoire ?
 - entre les partenaires du secteur culturel ?
 - avec les autres secteurs des politiques du Conseil Général ?
 - avec les collectivités territoriales (région, communautés de communes, communes, le cas échéant autre département) ?
 - avec l'État ?
- La perception des destinataires / Le rapport au territoire ;
- L'impact de la loi sur les schémas, sa mise en œuvre, le vote...
- Rôle des grandes orientations de politique nationale ?
 - Éducation Artistique et Culturelle,
 - Réforme des rythmes scolaires.
- La place et le rôle attendu des établissements d'enseignement artistique ?
- La place et le rôle attendu des structures et/ou équipes de diffusion et de création artistique ?
- Les relations avec les politiques, les élus, les personnels du Conseil Général ?
- Les liens avec les politiques dites obligatoires (notamment sociales) ?
- Les évolutions envisagées, attendues ou rêvées des politiques et/ou dispositifs ?
 - Les conditions de ces évolutions

Jean-Marie Colin & Aurélien Djakouane
Avril 2014